

# Nicolas Hutin, maire en guerre d'Arnay-le-Duc

Par Alister ALDRIDGE

En se promenant dans le cimetière arnétois, le passant curieux peut découvrir une tombe ancienne en granit sombre où repose la famille Mutin-Hutin. Si ce premier nom est connu localement, le second ne l'est pas dans la ville. Il n'y a pas d'autres tombe au nom de Hutin à Arnay-le-Duc. Nicolas Hutin, maire de la commune pendant 7 ans, notamment lors des longues années de la Première Guerre mondiale, était un personnage fort apprécié de son vivant mais le passage des générations a entraîné son oubli. Le présent article entend rappeler le souvenir d'un maire qui a accompagné les Arnétois lors d'une des périodes les plus troublées de l'Histoire.





# De manœuvre meusien à maire d'Arnay-le-Duc

## *De Pagny à Arnay, en passant par Paris et Bligny*

Nicolas Justin Hutin, Meusien de naissance, s'installe à Arnay-le-Duc entre 1907 et 1910. Il connaît une ascension remarquable dans la commune et en devient maire en 1912. Il remplit sa fonction pendant la quasi-totalité de la Grande Guerre, période également difficile pour les municipalités et les élus. Avant son arrivée, son seul lien avec la ville est sa seconde épouse.

Nicolas Hutin est né le 16 mars 1852 dans le bourg de Pagny-sur-Meuse qui compte alors 900 âmes. Située dans la vallée de la Meuse à une dizaine de kilomètres de Toul, cette commune voit son existence bouleversée par l'ouverture du canal de la Marne au Rhin en 1851. Comme Arnay-le-Duc, Pagny-sur-Meuse est au carrefour de nombreuses voies de circulation. Y vivent quelques propriétaires, des aubergistes, quelques « hommes de bureaux » et surtout des manouvriers, terrassiers et mineurs dont beaucoup œuvrent sur le chantier du canal et sur les voies ferrées.

Le futur maire arnétois est le fils de Jean Hutin et de Marie Simon. Jean déclare être cabaretier lors de la rédaction de l'acte de naissance de Nicolas<sup>1</sup>. Le couple a déjà deux enfants, Alexandre, âgé de 8 ans, et Françoise Eugénie, 5 ans. En 1872, Nicolas débute son parcours militaire et passe devant le conseil de révision. Il est un jeune homme blond aux yeux bleus avec une éducation primaire sans avoir obtenu le brevet d'instruction<sup>2</sup>. Nicolas est manœuvre à Pagny-sur-Meuse au moment de débiter sa période sous les drapeaux le 1<sup>er</sup> juillet 1874 au 3<sup>e</sup> régiment du train des équipages. Courte période puisqu'il est libéré du service en décembre de la même année. Deux ans plus tard, le jeune Meusien habite à Châlons-en-Champagne et travaille pour la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Il part ensuite pour Paris, plus particulièrement rue Polonceau dans le quartier de la Goutte-d'Or. Il épouse la Luxembourgeoise Marguerite Didesch, le 21 décembre 1878<sup>3</sup>, cuisinière de 10 ans son aînée. Le couple ne semble pas avoir d'enfant et Marguerite décède en 1892. Nicolas épouse en secondes nocces Anne Naigeon le 20 octobre 1894. Ils habitent au 108 rue Faubourg-du-Temple dans le 11<sup>e</sup> arrondissement<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> A. D. 55, *état civil numérisé*, Pagny-sur-Meuse 1848 – 1852 (2 E 406(11)), Hutin Nicolas Justin, n°6, 1852, vue 225/253.

<sup>2</sup> A. D. 55, *recrutement militaire*, registre et répertoire alphabétique classe 1872 (1 R 404), matricule n°712, vue 148/440.

<sup>3</sup> Archives de Paris, *état civil à partir de 1860*, mariages 1878, 18<sup>e</sup> arrondissement (V4E 4986), acte n°1392.

<sup>4</sup> *Ibid.*, mariages 1894, 11<sup>e</sup> arrondissement (V4E 9150), acte n°1788.

C'est vraisemblablement grâce à Anne que Nicolas se rapproche d'Arnay-le-Duc. Elle est originaire de Bligny-sur-Ouche et au moment de la célébration du mariage ses parents Pierre et Année, née Mauguin, vivent à Arnay.

### *L'accident*

En 1906, Nicolas Hutin est inspecteur, ou surveillant, pour la Compagnie Fresne spécialisée dans l'assainissement. Il est victime d'un sévère accident le 3 août. Ce soir-là, vers une heure du matin, à l'intersection entre l'avenue de la République et la rue Saint-Maur, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, un tramway s'écrase violemment contre une pompe à vapeur tirée par deux chevaux. Le cocher de la pompe croyant que le tramway doit s'arrêter à ce qui est réalité un arrêt facultatif ne ralentit pas son engin. Ses occupants sont projetés les uns contre les autres. Deux passagers du tramway et les quatre hommes présents dans la pompe souffrent de blessures plus ou moins légères. Les cris de douleur alertent des badauds et un pharmacien qui vient prodiguer les premiers secours. Les jets de vapeur provoquent de sérieuses brûlures sur une victime, qui n'est peut-être pas Nicolas Hutin mais celui-ci souffre au moins de contusions et a les poignets fracturés<sup>5</sup>. Peut-il encore continuer à exercer son métier après l'accident ? Nous ne le savons pas. En revanche, un an plus tard, le 13 juillet 1907, se déroule au Tribunal de la Seine une plaidoirie « Hutin contre la Compagnie Fresnes<sup>6</sup> ». L'entreprise ne connaît pas ses meilleurs jours à cette époque puisqu'elle fait en même temps face à une grève importante des employés qui réclament de meilleurs salaires et conditions de travail. Si elle cède à ces demandes, l'issue de son contentieux avec Hutin n'est pas connue. Tristan Maya indique dans sa réédition du livre d'Albert Albrier sur les maires arnétois que Hutin est « retraité de la ville de Paris<sup>7</sup> ». C'est une des qualités indiquées sur les différents actes administratifs le concernant à Arnay-le-Duc. En 1910, le couple Hutin-Naigeon est définitivement installé à Arnay. Nicolas, qui a désormais 58 ans et est président de la *Société de secours mutuels des travailleurs* habite rue Saulnier avec son épouse et sa

---

<sup>5</sup> (4 août 1906), « Les tramways tamponneurs. Collision grave dans la nuit », in *Le Petit Parisien*, p. 1.

<sup>6</sup> (11 juillet 1907), « Tribunal de la Seine », in *La Loi*, p. 4.

<sup>7</sup> Albrier Albert, Maya Tristan (éd.) (1985), *Les maires de la ville d'Arnay-le-Duc (1596-1867), étude historique et généalogie*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Guénégaud, p. 89.

Première parution par Albrier en 1868. Tristan Maya publie une réédition mise à jour en 1980.

mère veuve et nonagénaire. Marie Simon décède en février 1911 et ses funérailles civiles attirent une foule nombreuse venue soutenir le « sympathique président » de la Société des travailleurs<sup>8</sup>.

### *L'élection*

Le 17 avril 1912, le maire d'Arnay-le-Duc, Alfred Creusvaux, industriel en partie propriétaire de l'usine de fabrication de limes, enregistre la naissance de Jean Joseph Pierre. C'est le dernier acte d'état civil qu'il signe. L'acte suivant, celui concernant la naissance de Marie Roche, date du 4 mai et est signé par le premier adjoint de la ville Georges pour « cause d'empêchement du maire<sup>9</sup> ». Creusvaux est malade pendant les élections municipales dont le premier tour à lieu le 5 mai et le second le 12 mai. Il est donc toujours en fonction lorsqu'il décède le 10 du même mois. Tristan Maya s'est trompé en écrivant que Creusvaux meurt en 1914<sup>10</sup>.

Les archives municipales d'Arnay conservent la liste des « candidats républicains » - centre droit – menés par le conseiller général Jules Thomeret ainsi que le procès-verbal établissant le recensement des votes<sup>11</sup>. L'autre liste, composée du docteur Julien Rogier, du commerçant Charles Loidreau et de Nicolas Hutin, remporte la majorité des voix. Leur parti n'est pas clairement indiqué mais ils appartiennent vraisemblablement à la gauche radicale-socialiste. Un autre procès-verbal daté du 19 mai précise les conditions de l'organisation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses deux adjoints à l'issue du second tour. Loidreau et Rogier remportent respectivement les deux premiers scrutins mais se retirent pour laisser Hutin gagner l'élection au troisième scrutin par 12 voix sur 20. Hutin prend pour adjoints le docteur Rogier et le candidat Républicain Georges-Gabiot<sup>12</sup>. Le

---

<sup>8</sup> (18 février 1911), « Arnay-le-Duc. Obsèques civiles » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 2.

<sup>9</sup> Georges (1859-1928), nom qui semble faire usage de patronyme et de prénom. Horloger. Comme il était parfois d'usage, le patronyme de l'épouse était attaché à celui de l'épouse pour différencier les ménages. Georges est souvent appelé « Georges-Gabiot ». Dans le recensement de 1911 rue Auguste Dubois, il est inscrit sous le prénom Georges et a pour nom de famille Gabiot.

<sup>10</sup> Albrier, Maya, *Les maires*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>11</sup> Archives municipales d'Arnay-le-Duc, *élections communales 1884-1945*, 1K 30, « 5 mai 1912, candidats républicains », « procès-verbal du recensement général des votes ».

<sup>12</sup> Il s'agit du même Georges qui était adjoint d'Alfred Creusvaux.

A. M. d'Arnay-le-Duc, *élections maires et adjoints*, 1K 27, « Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection d'un maire et deux adjoints ».

Meusien n'a pas tardé à se hisser au sommet de la vie politique arnétoise, apportant certainement avec lui un vent de nouveauté éloigné d'anciennes querelles et des clivages politiques.

## Le *blocard* et le prêtre : Hutin, un maire anticléric ?

### *Le siège de l'hôpital d'Arnay*

Nous ne connaissons que très peu les opinions politiques de Nicolas Hutin, tout comme la plupart de ses actions en tant que maire. En revanche, grâce à la presse et tout particulièrement à deux journaux évoqués ci-dessous, nous savons que le maire apparaît comme un des fers de lance d'une lutte entre les autorités civiles et religieuses à Arnay, à tel point qu'une affaire doit être résolue à Paris au Palais-Royal par le Conseil d'État. Hutin est républicain et laïque, qualifié de « blocard » par la presse catholique<sup>13</sup>, c'est-à-dire proche ou appartenant au bloc des gauches<sup>14</sup>. Le bras de fer qui l'oppose aux autorités et personnalités religieuses locales offre un aperçu du paysage politique arnétois, lui-même faisant écho à la situation nationale dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale.

Le 10 août 1911, quelques mois avant l'élection de Hutin à la mairie, une drôle de scène se déroule à l'hôpital d'Arnay qui connaît un court mais fort singulier siège. La veille, le sieur Jacques Bouley, ouvrier en limes de 68 ans, meurt de maladie à l'hôpital. Veuf par deux fois et membre de la Société de secours mutuels, Bouley n'a pas le plus tranquille des derniers voyages<sup>15</sup>. Il avait fait savoir depuis longtemps qu'il désirait des funérailles civiles. C'était sans compter la directrice de l'hôpital tenu par des religieuses<sup>16</sup>. La directrice estime alors être maîtresse de la dépouille du défunt et de la manière dont il doit être inhumé. La famille, voulant faire respecter les volontés de Jacques Bouley, essaie de récupérer le corps mais se retrouve devant les grilles closes de l'hôpital, gardées par des sœurs qui font

---

<sup>13</sup> (4 mai 1914), « Les processions religieuses » in *La Libre parole*, p. 2.

<sup>14</sup> Parfois appelé bloc républicain, le bloc des gauches est un rapprochement entre des indépendants, les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes. Rappelons également que la République est encore fragile et n'est pas acceptée par toute la population.

<sup>15</sup> A. D. 21, *état civil numérisé*, Arnay-le-Duc 1911 – 1915 (FRAD021EC 26/040), Bouley Jacques Pierre, n°80, 1911, vue 36/271.

<sup>16</sup> Nous pensons que la directrice est Célestine Bigot, née vers 1858 à Meursanges.

la sourde oreille. L'étrange spectacle qui se déroule ensuite attire la curiosité du voisinage. Nicolas Hutin, en qualité de président de la Société de secours mutuels, se présente devant les grilles de l'hôpital et en demande l'ouverture. La directrice indique que les dépouilles de son établissement sont destinées à recevoir des funérailles religieuses. Hutin rétorque que le corbillard doit pouvoir amener le corps au cimetière pour des funérailles civiles. Après plusieurs injonctions menaçantes de Hutin, la directrice cède et le cortège peut se rendre au cimetière. Le président prononce alors un discours devant la tombe de Jacques Bouley et félicite ses proches pour leur persévérance.

Cette petite confrontation est relatée dans *Le Progrès de la Côte-d'Or* par un *libre penseur*. Les « libres penseurs » sont les anticléricaux, ainsi dénommés par eux-mêmes et par les cléricaux sur un ton ironique. Ce libre penseur, certainement un Arnétois correspondant régulier du journal, profite de cet événement pour appeler à la fondation « d'une section de libre pensée à Arnay » afin de pouvoir « s'endormir tranquille »<sup>17</sup>. Les opinions de Hutin sur la question religieuse, la plus épineuse peut-être dans l'avant-guerre, se dessinent plus clairement. Rappelons néanmoins qu'un anticlérical n'est pas nécessairement anticatholique ou adversaire des religions comme le prouvait Victor Hugo dans son testament en professant sa croyance en Dieu mais en refusant l'oraison d'une église quelconque. Hutin va cependant plus loin dans son opposition et il ne lui faut guère de temps après son élection pour s'attirer l'ire de nombreux catholiques dont celle du curé d'Arnay Gustave Didier.

### *Bélorgey, Didier et Hutin*

A l'issue des élections municipales de 1912, des catholiques découvrent avec colère les noms de certains nouveaux maires. Jean Louis Billier, nouvellement élu maire de Magnien, franc-maçon revendiqué, est qualifié de « tyran au petit pied » qui s'apprêterait à mettre fin au droit de culte des habitants<sup>18</sup>. Cette accusation est l'œuvre de l'abbé Jacques Martin Bélorgey, singulier personnage né à Cussy-le-Châtel en 1852 et qui mériterait bien une étude<sup>19</sup>. Bélorgey est le propriétaire et principal rédacteur du journal catholique, polémique et doctrinaire *Le Bien du peuple de Dijon*. Prêtre, conférencier

---

<sup>17</sup> (19 août 1911), « Enterrement civil » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 3.

<sup>18</sup> (7 juillet 1912), « Le F··· Billier » in *Le Bien du peuple de Dijon*, p. 1. Note : les trois petits points sont représentés triangulairement dans l'article, symbole maçonnique signifiant le frère Billier.

<sup>19</sup> Il ne doit pas être confondu avec l'abbé Paul « Godefroid » Bélorgey, né en 1880 à Pouilly-en-Auxois et qui sera abbé auxiliaire de Cîteaux de 1932 à 1952.

et journaliste quelque peu hyperactif, il est bien connu dans le canton d'Arnay et joue même un rôle conséquent quoiqu'indirect dans la crise qui mène à la séparation des Églises et de l'État. Jusqu'au début de la guerre, Bélorgey et son journal sont constamment accusateurs à l'encontre de Nicolas Hutin. Certes, le contexte local peut inquiéter les catholiques mais ni Billier à Magnien, ni Hutin à Arnay n'envisagent l'interdiction du culte. Cependant, Hutin prend une décision qui le fait craindre aux yeux des catholiques.

L'évêque de Dijon, Jacques Monestès, reçoit en juin 1912 un courrier du chanoine arnétois Gustave Didier qui l'alerte sur ce qu'il présume être des mesures anticatholiques à venir. L'évêque rédige sa réponse le 14 juin et apporte tout son soutien au curé et aux paroissiens devant les difficultés présagées. Deux jours plus tard, Nicolas Hutin prend par arrêté municipal la décision non d'interdire le culte, ce qui aurait été illégal, mais d'interdire les processions dans la ville et tout particulièrement celle de la Toussaint, très populaire. La régulation et l'interdiction des manifestations culturelles est une prérogative des maires mais ils doivent justifier leur décision par la crainte de troubles à l'ordre public. Le journal *L'Univers* publie la réponse de l'évêque 29 juin<sup>20</sup>. Monestès fait part de sa sympathie à Didier et déplore que la première action politique du maire soit « un acte d'hostilité contre les catholiques ». Il regrette aussi que les électeurs n'aient pas fait leur devoir civique en tant que chrétiens. Le ton de la lettre est assez semblable à celui de nombreux écrits catholiques de l'époque. Si la République proclame la liberté, l'égalité et la fraternité, comment peut-elle en bonne conscience réduire les libertés des croyants ? pouvons-nous lire dans la presse. L'évêque conseille au chanoine Didier de patienter, de ne rien brusquer et d'examiner impartialement la suite des événements. L'évêque espère certainement que les paroissiens d'Arnay et de tous les endroits où des décisions semblables sont prises fassent entendre leur mécontentement. Didier et ses supérieurs vont néanmoins saisir l'autorité diocésaine.

Il faut attendre deux années pour que l'affaire de l'interdiction des processions se termine, ce qui laisse imaginer le climat politico-religieux dans la ville. De la mairie d'Arnay l'affaire est remontée à l'évêché puis au sommet des institutions républicaines lorsque Didier saisit le Conseil d'État. Le pourvoi du curé trouve écho au Conseil qui juge au début du mois de mai 1914 que Hutin s'est fourvoyé en interdisant les processions arnétoises puisque celles-ci n'ont jamais troublé l'ordre public. Le jugement du Conseil est sans appel : le requérant, Didier, « est fondé à soutenir que l'arrêté attaqué est entaché

---

<sup>20</sup> (29 juin 1912), « Lettre de Monseigneur l'évêque de Dijon à M. l'abbé Didier, chanoine honoraire, curé doyen d'Arnay-le-Duc » in *L'Univers*, p. 3.

La lettre est reproduite en annexe.

d'excès de pouvoir»<sup>21</sup>. L'abbé Bélorgey et son journal auraient pu être plus vindicatifs contre la municipalité mais l'abbé se borne à reproduire le jugement. Un autre journal, *La Libre Parole*, fondé par le polémiste et écrivain Edouard Drumont, chantre de l'antidreyfusisme, de l'antisémitisme et peu enclin à accepter la République, félicite Didier pour son courage et espère que « son exemple sera suivi par tous les curés résolus à ne pas se laisser brimer par les tyranneaux de village »<sup>22</sup>. Voilà l'affaire des processions réglée. La division, elle, persiste. Mais avec le début de la guerre en août 1914, le maire *blocard*, l'abbé Bélorgey, le chanoine Didier et bien d'autres à Arnay et dans les environs rejoignent ce grand élan de solidarité patriotique : l'*Union Sacrée*.

## Arnay-le-Duc en guerre

### *Et tout changea : mobilisation générale*

Il n'existe pas à notre connaissance de récit de la mobilisation à Arnay-le-Duc. Celle-ci peut cependant être imaginée. Le 1<sup>er</sup> août 1914, la guerre désormais inévitable, la mobilisation générale est décrétée par le président Poincaré et l'ordre est placardé publiquement dans les communes de France le 2 août. Le 31 juillet déjà, les services de la garde des voies de communication (G.V.C.), composés principalement de territoriaux<sup>23</sup>, sont convoqués pour un exercice qui ne laisse rien présager de bon. Ce sont les maires et les gendarmes qui avertissent ces hommes.

A Arnay-le-Duc comme ailleurs, il est 16 heures passées lorsque les préfets transmettent aux sous-préfectures et aux mairies l'ordre de mobilisation. Le maire Hutin, ou un membre de conseil municipal s'il est indisposé, alerte immédiatement la gendarmerie. Certains gendarmes sont dépêchés au hameau de Chassenay et aux écarts puis aux communes rurales qui ne sont pas équipées du télégraphe ou du téléphone pour recevoir la nouvelle. Sur la place de l'hôtel de ville arnétois, un tambour ou une

---

<sup>21</sup> (10 mai 1914), « L'interdiction des processions religieuses. Le conseil d'État annule l'arrêté du maire d'Arnay-le-Duc » in *Le Bien du peuple de Dijon*, p. 1.

<sup>22</sup> (4 mai 1914), « Les Processions religieuses » in *La Libre Parole*, p. 2.

<sup>23</sup> *Territoriaux* : L'armée territoriale est la dernière étape des obligations militaires que les citoyens français doivent accomplir dans leur vie. Avec sa réserve, elle regroupe des hommes qui en 1914 ont entre 34 et 49 ans.

trompette retentit pour appeler la population. L'abbé Didier ou un de ses vicaires fait sonner les cloches.

Notre sujet n'est pas la mobilisation générale mais rappelons néanmoins quelques éléments qui permettent de nuancer l'image d'Épinal d'une mobilisation *la fleur au fusil* et de mieux comprendre comment les habitants et municipalités vivent ce moment. Certes, dans le brouhaha des discussions il y a des heureux d'apparence qui par passion patriotique disent *sus aux boches* mais la réaction première est la consternation. La résignation arrive mais après l'anxiété première. Le tonnelier du Minervois Barthas, auteur d'un remarquable journal, écrit qu'il faut montrer en public « un vrai ou faux courage<sup>24</sup> ». L'historien Marc Bloch fait part dans ses carnets de guerre de la « tristesse qui était au fond de tous les cœurs<sup>25</sup>. [...] Les hommes pour la plupart n'étaient pas gais ; ils étaient résolus, ce qui vaut mieux<sup>26</sup> ». A Nevers et à Tulle, des officiers se suicident, peut-être par peur d'aller au front, peut-être par peur de décevoir. Il y a une grande effervescence mais, paradoxalement, tout semble se figer dans le temps pendant quelques instants. Il ne s'agit pas seulement de préparer mentalement et matériellement son départ ou celui d'un proche mais de réorganiser sa façon de vivre et celle de sa communauté. Partout les banques sont prises d'assaut, les assises sont renvoyées faute de jury, certaines mairies comme celle de Dijon demandent que les ordures ménagères soient brûlées en l'absence des hommes et des chevaux. Les paysans essaient de moissonner autant que possible avant de partir et on met en place des recommandations à qui prend la gestion de l'entreprise. A Arnay, la construction d'une nouvelle école primaire supérieure et d'une école primaire élémentaire, chantier important et cheval de bataille de la municipalité depuis la fermeture du collège quelques années plus tôt, est abandonnée au début des hostilités. Cela entraînera par ailleurs de lourdes conséquences financières pour la mairie dans les années 1920. Le brouillon du rapport d'un architecte, non daté mais postérieur à la guerre, fait état de l'interruption des travaux « par suite de la mobilisation des entrepreneurs et de leurs ouvriers », de bâtiments qui durent « être abandonnés » et des « maçonneries ainsi que [des] solivages non préservés par une toiture [qui] subirent les intempéries pendant toute la durée des hostilités ». Il fut cependant « possible, avec des moyens de fortune d'arriver à terminer à fin novembre 1914 la maçonnerie, la charpente et la couverture du bâtiment des ateliers<sup>27</sup> ».

---

<sup>24</sup> Cité par Cazals, Rémy, Loez, André (2021), *14-18, op. cit.*, p. 21.

<sup>25</sup> Marc Bloch (1886-1944), historien, professeur et résistant.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>27</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « Rapport de M. Goiquerot architecte au sujet de la construction [...] ».

Les fourches des paysans, les outils des ouvriers, les crayons des secrétaires et les ciseaux des coiffeurs sont progressivement posés pour être bientôt troqués contre un Lebel et une Rosalie<sup>28</sup>. À partir du 1<sup>er</sup> août<sup>29</sup>, environ 2 700 000 hommes formant la réserve et l'armée territoriale, ainsi que les actifs libérés en avance du service qui sont retournés chez eux, partent pour les dépôts. Un tel mouvement humain, avec ses conséquences émotionnelles et économiques, n'est jamais survenu auparavant.

### *Dénonciations et espions : les institutions face à la peur*

Les municipalités sont en première ligne lors de la mobilisation. Elles participent à son bon déroulement, aux réquisitions d'animaux et de matériels, au maintien de l'ordre public, à l'organisation et réorganisation de tous les services. Les mairies répondent aussi aux interrogations d'hommes qui ne comprennent par leur feuille de route et aux craintes des familles qui voient le gagneur de pain partir pour la caserne. Elles prennent aussi connaissance des nombreux signalements d'espions et de planqués. L'atmosphère qui envahit le pays, et Arnay-le-Duc ne peut y échapper, est quelque peu folle et propice à l'angoisse et aux suspicions. On craint d'abord les étrangers. Le gouvernement décrète que tous les étrangers, quelle que soit leur nationalité, doivent se présenter à la mairie de leur résidence le 3 août avant 18 heures sous peine d'être considérés comme des espions. Les mairies doivent leur délivrer des laissez-passer. Il s'agit surtout de se méfier des *austro-boches*. Il n'y a pas d'Allemands à Arnay-le-Duc mais il y a bien des noms qui portent à confusion. Les Jantzen sont-ils dignes de confiance ? Et les Denninger ? Ces derniers sont d'origine alsacienne mais sont-ils vraiment loyaux à la France ? D'ailleurs, leur fils Julien est exempté. A la suspicion d'être à la solde des Allemands s'ajoutent les rumeurs sur les *planqués* et les *embusqués* qui cherchent le moyen d'échapper à la mobilisation. Il est facile de voir des ennemis partout dans un tel climat et gendarmeries et mairies doivent démêler le vrai du faux. La rumeur prétend que des bandes d'espions et saboteurs en automobiles sillonnent les campagnes, y compris en Saône-et-Loire où le préfet déclare recevoir chaque jour des dizaines d'avis d'arrestations de personnes qui sont parfaitement innocentes<sup>30</sup>. Déjà

---

<sup>28</sup> Le fusil 1886 modèle 93, dit « Lebel », est le fusil standard du fantassin. Rosalie est un surnom pour la baïonnette du Lebel. Le terme semble apparaître vers novembre 1914.

<sup>29</sup> Certains hommes sont mobilisés avant le début officiel de la mobilisation générale, notamment ceux de la garde des voies de communication ou les cadres réservistes.

<sup>30</sup> Le Naour, Jean-Yves (2016), *1914. Op. cit.*, (version numérique non paginée).

au mois de juin, un Allemand nommé Camille Kiefer s'est fait arrêter à Dijon pour avoir supposément rassemblé des informations sur le centre d'aviation. Au même moment, un Dijonnais, citoyen français, souffrant de troubles mentaux, est lui aussi écroué pour espionnage<sup>31</sup>. On raconte que le dimanche 2 août un espion se serait fait tuer à Dijon après avoir essayé de faire exploser le pont de l'Arquebuse. Une atmosphère folle recouvre rapidement la France. On suspecte très vite son voisin ou un passant, dans les villes comme dans les villages, surtout si des installations militaires ou logistiques, y compris des gares, s'y trouvent. Le parquet de la Seine annonce l'arrestation de 52 espions le 3 août. Le 6, le maire de Dijon Charles Dumont fait publier dans la presse un « appel au calme, à la sagesse, à la dignité » après des échauffourées et malheureux passages à tabac de personnes innocentes<sup>32</sup>. Les détails sur les états d'esprit arnétois ne sont pas connus mais le même vent délirant parcourt certainement la ville.

### *Hutin et la municipalité pendant les premiers mois de la guerre*

Nulle mention de la manière dont Hutin gère la situation n'a été retrouvée. Il est trop âgé pour être mobilisé, ce qui permet de conserver une certaine stabilité dans la gestion des affaires municipales. Ce n'est pas le cas d'autres communes qui voient une grande partie du conseil municipal, voire la totalité, partir au front. Nicolas Hutin perd néanmoins son premier adjoint le docteur Julien Rogier qui est mobilisé toute la guerre durant. Un autre conseiller, Pierre Roche, est mobilisé au 57<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Le départ de Rogier qui est l'un des trois docteurs de la ville est autrement problématique. Les deux autres, Laffage et Larré, ne sont heureusement pas mobilisés<sup>33</sup>. Avec l'aide de son équipe et de la préfecture, une des premières missions de Hutin est de s'assurer de la continuité des services essentiels. La situation est inédite. Du jour au lendemain la ville s'est dépeuplée de la plupart de ses hommes. Un des quatre gendarmes, Victor Chevalier, part le 2 août. La moitié des pompiers engagés ou réengagés en 1912 est mobilisée dans les 2 premières semaines d'août<sup>34</sup>. Les maîtres et professeurs partent tous. Les dispositions militaires prévoient un sursis de mobilisation de

---

<sup>31</sup> (28 juillet 1914), « Dijon – Affaires d'espionnage » in *Journal de Beaune*, p. 3.

<sup>32</sup> (6 août 1914), « Appel au calme, à la sagesse, à la dignité », in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 2.

<sup>33</sup> Abel Larré et sa famille avaient une pharmacie.

<sup>34</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « Contrôle de la subdivision pour l'engagement de cinq années à la date du 1 juin 1912 ».

plusieurs jours ou semaines selon les cas aux facteurs et aux employés des chemins de fer pour assurer le bon déroulement de la mobilisation générale.

En qualité de notable, le maire est constamment sollicité, et c'est également son devoir, pour aider ses administrés, ceux qui restent comme ceux qui partent. Il faut au mois de septembre penser à la sécurité. Malgré une presse extatique sur les progrès de l'armée française, les canaux officiels laissent circuler des informations peu rassurantes. Le 5 septembre 1914, le général Joffre transmet l'ordre qui déclenche la bataille de la Marne. Les Allemands sont refoulés sur l'Aisne mais cet ordre est rédigé à Châtillon-sur-Seine où le Grand Quartier Général s'est replié après la retraite française d'août<sup>35</sup>. La guerre s'est affreusement rapprochée d'Arnay. Les habitants d'Arnay ont-ils peur ? Craignent-ils que la guerre puisse arriver jusqu'aux portes du Morvan ? Après tout, la guerre n'est pas si loin. Des habitants font peut-être leurs bagages pour se rendre dans l'ouest ou le sud de la France. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la Côte-d'Or devient un lieu d'accueil pour les milliers de réfugiés qui fuient les combats. Au 1<sup>er</sup> janvier 1915, une estimation porte à 500 000 le nombre de Français qui ont pris la route de l'exode, fuyant principalement la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Près d'un million de Belges trouvent refuge en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Des villes de l'est de la France comme Belfort et Verdun sont évacuées par l'armée et des milliers de Parisiens se rendent à la campagne ou dans d'autres villes de province. Les familles qui ont des parents ou amis loin des zones de combats peuvent espérer un accueil chaleureux. Quant aux autres, ils doivent prendre le chemin difficile et dangereux de l'exode jusqu'à ce qu'ils arrivent en territoire paisible. L'armée, puis l'État, instaurent des mesures pour venir en aide à ces personnes, en permettant d'abord la réquisition de biens et logements, et ensuite en octroyant une allocation journalière.

Les archives municipales arnétoises conservent un télégramme du 31 mars 1917 envoyé à Hutin par le sous-préfet de Beaune. Il devait y en avoir d'autres dès 1914. Celui-ci enjoint au maire de mettre en place des mesures pour l'arrivée de nouveaux réfugiés :

Sous Préfet à Maire Arnay

En raison importance du convoi j'ai l'intention d'envoyer à Arnay 25 personnes enfants compris prière me faire connaître si vous avez trouvé locaux et literie suffisants les évacués toucheront allocation de 1<sup>f</sup>25 et enfants 0<sup>f</sup>75. Je compte sur vous usez de votre autorité pour

---

<sup>35</sup> Châtillon-sur-Seine se trouve à environ 80 kilomètres au nord d'Arnay-le-Duc.

faire appel au patriotisme de vos concitoyens j'attends votre réponse ferme par télégramme dès demain.

Plusieurs familles de réfugiés arrivent à Arnay-le-Duc dans les premiers mois de la guerre. Si leurs conditions de vie et l'accueil offert par les Arnétois sont inconnus, leurs noms paraissent parfois dans la presse ou dans des documents d'archives. Le 3 juin 1915, le Comité des évacués et réfugiés meusiens publie dans le *Bulletin meusien* des listes du ministère de l'Intérieur dont une concernant des rapatriés qui ont pu retourner chez eux. Des habitants de Buzy, aujourd'hui Buzy-Darmont dans la Meuse, ont trouvé refuge à Arnay, parmi lesquels le sieur Julien Petitjean, les dames Jeanne Toutlemonde et Elise Adam, ainsi que des familles : Eugénie François et Maria Burtin, toutes les deux nées Vatrinet, et leurs enfants respectifs<sup>36</sup>. Le même journal indique en avril 1918 que la famille Waltrigny, originaire d'Étain dans la Meuse, a établi son domicile légal à Arnay<sup>37</sup>.

Comme l'indique le télégramme de 1917, la municipalité prend en charge l'accueil des réfugiés mais compte sur la charité et l'encouragement. Le 29 septembre 1914, alors qu'il est de plus en plus certain que la guerre durera au-delà de l'hiver à venir, Hutin fait appel à la générosité et à l'esprit patriote de ses collègues maires des communes environnantes en leur enjoignant de recueillir des dons pour les soldats :

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'organiser à Arnay-le-Duc une Commission chargée de recueillir des dons en vêtement pour nos combattants.

Il apparaît, aujourd'hui, comme de plus en plus probable que la lutte engagée avec nos impitoyables ennemis doit encore durer de longs mois. Si nous ne pouvons protéger nos soldats contre le feu des allemands, du moins il est de notre devoir d'essayer de les prémunir contre les rigueurs de l'hiver en leur fournissant de chauds vêtements (tricots, chemises, flanelles, chandails, chaussettes de laine, etc.).

C'est pourquoi, mon cher Collègue, dans le cas où vous jugeriez utile de vous occuper de cette œuvre, je me tiens à votre disposition pour l'expédition des effets recueillis. Vous pourriez les faire parvenir à la Mairie d'Arnay-le-Duc et j'en assurerais l'acheminement suivant les indications de l'autorité militaire.

Il serait bon que les vêtements fussent mis en paquets bien ficelés avec une étiquette

---

<sup>36</sup> (3 juin 1915), « Rapatriés » in *Bulletin meusien : organe du Groupement fraternel des réfugiés et évacués meusiens*, p. 4.

<sup>37</sup> (11 avril 1918) « Changements d'adresse » in *Bulletin meusien*, p. 3.

solidement cousue indiquant leur contenu.

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleures.

Le Maire d'Arnay-le-Duc<sup>38</sup>.

Les résultats de cette collecte sont inconnus mais, partout en France, cet élan de solidarité entraîné par des associations, municipalités, institutions et des particuliers conduit à l'acheminement de milliers de colis destinés aux soldats dès l'automne 1914 et ce pendant toute la guerre. Alors que les soldats sont aux frontières, des familles cherchent secours auprès des autorités pour subsister. Le 30 décembre 1914, devant le conseil municipal, Nicolas Hutin déclare fièrement, « hautement » même, qu'une aide, dont une distribution de vivres, a été accordée à ceux qui sont venus la demander<sup>39</sup>. Le personnel des mairies est submergé par la nécessité de faire le lien entre l'autorité militaire, les familles et les soldats. Des demandes de renseignements, de conseils, des avis officiels de décès ou de disparition arrivent chaque jour et le personnel municipal essaie tant bien que mal, parfois sans succès, de répondre aux attentes de la population et des institutions.

### *Soldats et familles*

Les documents encore présents aujourd'hui dans les archives municipales arnétoises montrent l'étendue de la correspondance reçue et des efforts demandés aux autorités municipales. Si la plupart des avis de décès et demandes de renseignements conservés datent des années 1916 et 1917, le maire et la mairie sont sans aucun doute les destinataires de nombreuses lettres dès l'automne 1914. Le 30 décembre 1914, lors de la première séance du conseil municipal depuis le mois d'août, le maire se « borne à citer ici les décès officiels » : le sous-lieutenant Loidreau, le lieutenant Ecochard, le soldat Croci, le sergent Donzeau et le caporal Chauffard. Il y en a pourtant d'autres et le maire est peut-être au courant. Dardier, Gérard et Carlier n'ont pas donné de nouvelles depuis 5 mois. Les marches rapides et la désorganisation des services postaux militaires ne peuvent expliquer à elles seules l'absence de nouvelles de ces soldats. Ils sont prisonniers ou morts. Même en l'absence d'avis officiels, les proches peuvent être prévenus par des camarades de régiment. Tâche revient alors au maire de

---

<sup>38</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « Lettre du maire du 29 septembre 1914 ».

<sup>39</sup> (5 janvier 1915), « Conseil municipal d'Arnay-le-Duc » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 4.

s'enquérir auprès des autorités militaires pour s'assurer ou non de la réalité du décès. Nous n'avons malheureusement pas de copies des courriers envoyés par la mairie.

L'absence régulière d'informations précises sur les conditions des soldats rend difficile les missions des maires surtout lorsqu'il s'agit d'annoncer des nouvelles funestes. Nicolas Hutin est ainsi prié de faire connaître au Service de Santé des Armées ce qu'il sait du soldat Charles Sauvry car l'armée ne sait ni où résident ce soldat et sa famille, ni si un avis de décès officiel est parvenu quelque part<sup>40</sup>. La présence de réfugiés et les mouvements des populations compliquent fortement la circulation des informations entre l'armée et le monde civil. Les méandres de l'administration entraînent eux aussi des difficultés tant pour la mairie que pour les familles surtout pour les demandes de pension. En 1915, la mère de Joseph Vatan, jeune vicaire tué en décembre 1914, adresse à Nicolas Hutin un courrier et plusieurs documents pour faire valoir ses droits à une pension de l'armée<sup>41</sup>. Rappelons que certaines personnes presque illettrées et c'est le cas de la famille d'Eugène dit Paul Sagrange. En 1917, Hutin est prié d'indiquer à la famille Sagrange que pour toucher les 10 francs provenant de la succession de ce soldat, elle « doit présenter une demande de remboursement au bureau de poste de son domicile ; ce bureau transmettra la demande au moyen d'une formule n°1437 à l'Administration centrale, 5 Cité Marignac à Paris<sup>42</sup> ». Les soldats disparus et prisonniers sont des cas particulièrement difficiles et sensibles à traiter pour les mairies à cause des informations parcellaires, voire inexistantes, qui parviennent à l'arrière. Ainsi, lorsque le soldat Jean Camatte est porté disparu début mars 1917, ce sont des échanges entre le régiment, l'armée, le maire d'Arnay, la Croix-Rouge et Berlin qui permettent de confirmer que Camatte est fait prisonnier dans la Meuse, interné par les Allemands au camp de représailles de Flabas jusqu'à son décès fixé au 31 mars<sup>43</sup>.

Si le caractère de Nicolas Hutin est difficile à saisir, rien n'empêche d'imaginer qu'il n'est pas insensible aux aspects humains de la guerre. Son office le place aux premières loges de la souffrance et du désespoir puisqu'il est chargé d'annoncer officiellement aux familles le décès d'un proche. En décembre 1916, Hutin doit s'acquitter d'annoncer la disparition d'Alexandre Mourot à son épouse. En février 1917, il est relancé par l'armée pour confirmer le versement des effets personnels du sergent François Croci à sa famille. A la fin du mois c'est la mort du lieutenant Kopp qu'il doit apporter. Le

---

<sup>40</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « lettre du ministère de la Guerre - 29 octobre 1915 ».

<sup>41</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « pièces et lettre envoyées par Mme veuve Vatan ».

<sup>42</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « lettre du Service Général des Pensions – 10 [?] 1917 ».

<sup>43</sup> Croix-Rouge, *Prisonniers de la Première Guerre mondiale - Les archives historiques du CICR*, CAMATTE Jean Charles, P 75456. Les prisonniers français internés au camp de Flabas sont volontairement maltraités par les gardiens et le taux de mortalité y est particulièrement élevé.

10 mars l'avis de décès du capitaine Carré est expédié, celui de l'adjudant Voirin le 16 mars, le 17 celui du soldat Bidault, et la liste continuera bien après la guerre. Même en déléguant peut-être certaines tâches, le maire ne peut qu'être affecté lui aussi par ces drames. Certaines annonces de décès sont d'autant plus pénibles qu'elles n'apportent pas de confort aux familles. Lorsque l'espoir d'une captivité ou d'une blessure est détruit, les familles se raccrochent à la sépulture du soldat tombé et celle-ci devient l'objet de recherches parfois interminables. En avril 1915, Hutin reçoit l'avis de décès de Prosper Carlier sur lequel il est inscrit « décédé antérieurement au 16 février 1915 [suite de blessures de guerre] et inhumé par les soins des autorités allemandes – sépulture inconnue<sup>44</sup> ». Le 11 août 1917, le commandant du dépôt du 109<sup>e</sup> régiment d'infanterie écrit à Hutin pour lui donner l'indication complémentaire du lieu d'inhumation du soldat brancardier Ruffino, soit la ferme Montgarni, cimetière militaire de Margival dans l'Aisne<sup>45</sup>. Les mairies peuvent aussi être un espoir pour les familles. Les longues années de recherches entreprises par la famille Coulon pour trouver la sépulture de Jules, tué en 1916, illustrent l'espérance que les familles placent dans les mairies. Après avoir été en relation avec l'armée, des camarades et des officiers de Jules Coulon, ses parents prient en 1920 le successeur de Nicolas Hutin de leur donner « un renseignement<sup>46</sup> ».

En mai 1917, un médecin-major, Boulin, écrit à Nicolas Hutin en sa qualité de maire pour lui demander d'annoncer un décès avant l'envoi de l'avis officiel. Cette lettre est une infraction au règlement militaire, comme le précise Boulin lui-même, mais elle permet d'imaginer le poids que les souffrances de la guerre font peser sur les individus :

Monsieur le Maire,

Une de vos administrées, Madame Marie Parthiot Poillot écrit à son frère Amaury Poillot<sup>47</sup>, soldat au 56<sup>e</sup> d'infanterie, 10<sup>e</sup> compagnie, une carte ouverte pour lui demander de ses nouvelles et le prie de faire écrire un des infirmiers s'il ne peut le faire lui-même. Bien que les règlements en vigueur s'y opposent et pour ne pas laisser plus longtemps la famille du soldat Poillot dans une inquiétude plus cruelle que la connaissance la vérité, je dois à vous informer du décès de ce brave soldat<sup>48</sup>. Evacué le 13 mai 1917 dans mon ambulance pour une grave

---

<sup>44</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « avis de décès de CARLIER Prosper – 1<sup>er</sup> avril 1915 ».

<sup>45</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « supplément avis de décès de RUFFINO Jean Baptiste – 11 août 1917 ».

<sup>46</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « lettre d'Armand Coulon au maire d'Arnay-le-Duc – 20 mai 1920 ».

<sup>47</sup> Famille Poillot de Jouey, Côte-d'Or.

<sup>48</sup> Le passage « je dois à vous informer du décès de ce brave soldat » est difficile à transcrire. Il en est de même pour le mot « évacué ». Il s'agit dans la reproduction de la lettre notre transcription qui n'est peut-être pas entièrement correcte.

blessure à la cuisse droite, le soldat Poillot reçut les soins les plus actifs et les plus dévoués qui ne purent arrêter le mal. Il est décédé le 19 mai à 7 heures.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien prévenir avec tous les ménagements nécessaires la famille de ce militaire, du malheur qui la frappe. Le corps du défunt a été déposé dans un cercueil et inhumé dans une fosse individuelle, portant le n°303, au cimetière de la localité indiquée sur l'avis de décès ; en raison des circonstances cet acte met quelque retard à vous parvenir.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Boulin<sup>49</sup>

Nous ne savons pas si le médecin-major Boulin a uniquement agi de la sorte avec la famille d'Amaury Poillot. Cette lettre montre les liens et l'attachement qui se tissent pendant le conflit et, à sa lecture, Nicolas Hutin a peut-être pensé à sa propre expérience en 1915.

### « Les barbares ne souilleront pas tes cendres » : *le patriotisme de Hutin*

Le jeudi 22 avril 1915 à Arnay-le-Duc, vêtue de noir, une dame est entourée d'un grand cortège funèbre. Il se rend peut-être à l'église, au cimetière ou bien directement à la gare. Cette dame est Clémentine Gautier, veuve Leclerc. Elle n'est pas arnétoise mais de nombreux habitants et Nicolas Hutin lui témoignent l'affection qu'ils réserveraient peut-être aux leurs. Elle est venue de Mayenne pour se rendre au chevet de son fils Alexandre, soldat réserviste du 330<sup>e</sup> régiment d'infanterie. L'infortune de ses blessures le conduit à l'hôpital d'Arnay où le maire le prend en affection. Le 13 avril 1915, le soldat Leclerc est grièvement blessé aux Épargés lorsque son régiment participe à une attaque sur une côte. Le régiment déplore 40 morts, 150 blessés et 16 disparus. Leclerc est évacué dans un état critique avec ses 18 blessures et une jambe qui nécessite d'être amputée. Il arrive quelques jours plus tard à Arnay où il reçoit des soins à l'hôpital Saint-Pierre devenu depuis octobre 1914 l'hôpital auxiliaire n°211. Malgré ses souffrances, le blessé fait une grande impression. Infirmières, médecins, camarades tout comme le maire apprécient son sourire, son bon esprit et son moral solide. Hutin s'arrête à son

---

<sup>49</sup> A.M. d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, H, « lettre du médecin-major Boulin au maire d'Arnay-le-Duc – 29 mai 1917 ».

lit à chacune de ses visites. Malgré le dévouement des infirmières et du docteur Laffage, Alexandre Leclerc succombe à ses blessures le 14 juillet 1915. Son agonie de 2 mois émeut la ville qui l'accompagne en nombre jusqu'à la gare d'où il part pour son dernier voyage jusqu'à Mayenne. Le maire Hutin, quelle que soit l'affection qu'il porte au défunt, saisit l'occasion pour prononcer un discours patriotique et féroce antigermanique<sup>50</sup>.

Les paroles de Hutin, telles que transcrites dans les différents comptes-rendus du conseil municipal rapportés par la presse ou lors des funérailles de Leclerc, sont en parfaite adéquation avec les tons employés par les politiques et les intellectuels. Son vocabulaire met en exergue l'image d'une Allemagne barbare. Nous retrouvons à plusieurs reprises les termes de « barbares », « barbarie » et de « sauvagerie ». Les « Teutons » sont ainsi des « tueurs, des assassins, des bourreaux » animés par un « génie infernal [...] mettant tout à feu et à sang sur leur passage<sup>51</sup> ». Les propos de Nicolas Hutin rappellent parfois ceux d'Émile Durkheim pour qui l'Allemagne, perçue il y a encore peu comme un phare de la civilisation, vient de révéler au grand jour sa duplicité<sup>52</sup>. Le maire arnétois déclare le 30 décembre 1914 que, Français, « nous ne savions pas à quel terrible adversaire nous avons à faire, nous ne savions pas que depuis un demi-siècle les pangermanistes préparaient dans l'ombre l'asservissement du genre humain ». Afin de davantage souligner la surprise de cette guerre et le sentiment d'agression ressentis par la France, il parle d'action « longtemps mûrie et réfléchie ».

Cette barbarie allemande, explique Hutin, est une attaque dirigée contre l'humanité. Ces propos alors très souvent utilisés dans les discours, l'art et la propagande française pendant la Première Guerre mondiale, sont notamment ceux du philosophe Henri Bergson qui en août 1914 annonce que la « lutte engagée contre l'Allemagne est celle de la civilisation contre la barbarie<sup>53</sup> ». Ainsi, la France est engagée dans une lutte entre les « trois quarts des nations civilisées » et « l'odieux despotisme teuton » qui œuvre à « l'asservissement du genre humain ». Il s'agit d'une véritable guerre eschatologique, « combat suprême d'où sortira l'humanité nouvelle », clame Hutin. Ces propos s'inscrivent dans l'idéologie séculaire d'une Europe occidentale, et plus particulièrement de la France, dotée d'une mission civilisatrice de l'humanité participant notamment à la justification du colonialisme. Même si le souvenir des guerres passées contre l'Allemagne, ou plutôt contre la Prusse, est encore présent, ce conflit peut

---

<sup>50</sup> Les discours de Hutin, tels que transcrits par les journaux sont reproduits en annexes. (24 juillet 1915), « Les obsèques du soldat Leclerc » in *Journal de Beaune*, p. 3.

<sup>51</sup> Les mots de Hutin qui suivent dans ce paragraphe sont issus des discours reproduits en annexes.

<sup>52</sup> BEAUPRE Nicolas, « Barbarie(s) en représentations ; le cas français (1914-1918) in *Histoire@Politique*, pp. 17-29.

<sup>53</sup> *Ibid.*

être idéologiquement difficile à concevoir en 1914 car France et Allemagne sont supposées avoir une mission civilisatrice similaire. C'est pour cela que Durkheim parle d'un masque porté par l'Allemagne et qui cachait son véritable visage. Comparée à un Judas, l'Allemagne ne peut qu'être une nation barbare entièrement étrangère à la civilisation et c'est exactement ce que répète Hutin à de nombreuses reprises. L'assimilation de l'Allemand au barbare est certes forte en France mais elle l'est d'autant plus chez les Britanniques où le Kaiser est comparé à Attila et où l'utilisation du vocable *Hun* est l'équivalent du *Boche* français. La France est pionnière dans une autre conception de son ennemie qui facilite l'acceptation des sacrifices soufferts : le développement d'un racisme antiallemand, ou du moins d'une animalisation des Allemands. C'est un aspect que nous pouvons également trouver chez Hutin. La « bête est traquée, mais elle n'est pas morte », proclame-t-il, et les « soldats des puissances alliées [tiennent] en respect les barbares qui avaient rêvé l'anéantissement de notre pays pendant que chaque jour ils les sortent des cavernes où ils se terrent ».

Pour arrêter le déferlement des Allemands sur le territoire national, il n'y a que le courage des Français. La population civile, bien sûr, et « tous les Français en âge de porter les armes » qui se sont portés au front avec un « superbe élan d'enthousiasme ». Tous ces Français comme ces Arnétois partis combattre et comme Alexandre Leclerc que Hutin a érigé en parangon du défenseur de la patrie. Le maire le dit lui-même aux obsèques de Leclerc, il s'agit de « personnifier en la personne du brave que nous pleurons » l'armée française et les Arnétois mobilisés. Mais encourager la « mâle énergie » et l'héroïsme des combattants ne peut suffire à convaincre de la nécessité de poursuivre la guerre jusqu'au bout une population qui, déjà en 1915, est fortement scarifiée par les deuils et les privations.

Hutin, dans ses paroles et parfois subtilement, insiste sur le rôle de victime de la France. C'est Leclerc qui, « quittant les siens, sa famille, sa ville natale, tous ses souvenirs ; partit simplement pour faire son devoir ». C'est aussi la « France entière [qui] fut debout « le jour « où l'envahisseur mit le pied sur notre sol » tout en « envisageant froidement les catastrophes, le carnage, l'assassinat, les pires barbaries » et le « moment où toutes les atrocités, tous les crimes seraient permis ». En tant que victime, la France et ses alliés n'ont d'autres choix que d'endurer les plus douloureux sacrifices et de continuer le combat jusqu'à l'anéantissement de leur adversaire, sans quoi ils seront toujours en danger. Aujourd'hui, les historiens ont bien montré que le contexte était tout sauf aussi manichéen et que chaque nation impliquée, pour des raisons différentes, souffrait d'une frénésie paranoïaque la poussant à voir des ennemis partout. Les paroles de Nicolas Hutin s'ancrent parfaitement dans cette dimension victimaire et dans les discours prononcés un peu partout tout au long de la guerre, tant dans le ton

que par les termes utilisés. En cela, Hutin est un exemple type du maire patriote, jusqu'au-boutiste et encourageant l'union des Français.

Il n'est pas pour autant irréaliste. Ses discours, tels qu'ils nous sont parvenus dans la presse, restent sensés et lucides. Comme nous l'avons vu dans son courrier appelant à la constitution de colis pour les soldats, Hutin comprend dès septembre 1914 que la guerre durera encore de longs mois alors que la propagande laisse penser que Berlin n'est plus qu'à quelques coups de baïonnette des armées françaises. Il est également clairvoyant sur et bien avisé de la situation géopolitique internationale en évoquant dès mai 1915 la probable et espérée entrée en guerre « des républiques sud-américaines, des États-Unis eux-mêmes<sup>54</sup> ». Le maire voit juste puisqu'au printemps 1917 le gouvernement étatsunien déclare la guerre à l'Allemagne. Cette déclaration est suivie quelques semaines plus tard par celles de Cuba, du Panama, du Brésil, du Guatemala, du Nicaragua, du Costa Rica et, en 1918, par les déclarations de guerre du Honduras et de Haïti.

## Fin de mandat

### *Effacement*

Le 24 mars 1915, Nicolas Hutin a le malheur de perdre sa seconde épouse, Anne Naigeon. Un an plus tard, le maire, qualifié de rentier, épouse en troisièmes noces Laurentine Mutin, fille de feu Pierre Mutin et de Jeanne Chambin<sup>55</sup>. Comme avec ses précédentes femmes, Nicolas n'aura pas d'enfant avec Laurentine. Pour des raisons inconnues, sa santé décline fortement pendant l'été 1918. Le 14 août, il signe l'acte de décès d'un bébé de l'assistance publique, René Pradeau<sup>56</sup>. Le 17, le mariage de Léon Gouvernet et Yvonne Tête est célébré par le premier adjoint, Claude Bullier, « faisant fonction de maire<sup>57</sup> ». Une semaine plus tard, la presse annonce la démission de Nicolas Hutin et son remplacement par Claude Bullier via arrêté préfectoral. « Il a rempli consciencieusement sa tâche,

---

<sup>54</sup> (5 juin 1915), « Arnay-le-Duc – Conseil municipal » in *Journal de Beaune*, p. 3

<sup>55</sup> A. D. 21, *état civil numérisé*, Arnay-le-Duc 1916 – 1920 (FRAD021EC 26/041), Hutin Nicolas Justin- Mutin Laurentine Charlotte, n°4, 1916, vue 4/329.

<sup>56</sup> A. D. 21, *état civil numérisé*, Arnay-le-Duc 1916 – 1920 (FRAD021EC 26/041), Pradeau Léon, n°64, 1918, vue 166/329.

<sup>57</sup> A. D. 21, *état civil numérisé*, Arnay-le-Duc 1916 – 1920 (FRAD021EC 26/041), Gouvernet Léon – Tête Yvonne, n°65, 1918, vue 167/329.

lourde surtout depuis la guerre. Il conservera toute la sympathique reconnaissance de ses administrés », indique le court article dans *Le Progrès de la Côte-d'Or*<sup>58</sup>. Toutes les élections étant suspendues pendant la durée du conflit, il faut attendre 1919 pour qu'une vie électorale reprenne et c'est Georges, ancien adjoint de Creusvaux et de Hutin, qui est élu en décembre 1919. Nicolas Hutin disparaît progressivement et apparemment volontairement de la vie publique. S'il souhaite dès 1914 l'installation dans la mairie d'une plaque commémorative pour les soldats tués, il ne joue aucun rôle dans le choix du monument aux morts inauguré en octobre 1921. Hutin, visiblement toujours malade, est excusé de ses devoirs de juré aux assises en février 1919 où doit être jugée une terrible affaire de déni de grossesse suivi d'un infanticide à Beurey-Bauguay dans le canton de Pouilly<sup>59</sup>.

Dix ans plus tard, le 3 mai 1929, Nicolas Hutin décède subitement chez lui, dans son bûcher où il est trouvé inanimé par Laurentine. Il a alors 77 ans. *Le Progrès de la Côte-d'Or* publie la courte nécrologie qui suit :

Une nombreuse assistance accompagnait dimanche à sa dernière demeure M. Nicolas Mutin (sic.), âgé de 77 ans, décédé subitement.

Retraité de la ville de Paris et maire d'Arnay-le-Duc pendant plusieurs années, et notamment pendant la guerre, M. Mutin (sic.) fit preuve du plus grand dévouement et du plus pur patriotisme.

Très estimé de ses concitoyens, il laisse le souvenir d'un homme intègre, loyal et bon.

Il était président de la société de secours mutuels « La Mutuelle des Travailleurs<sup>60</sup> ».

*Le Bien du peuple de Bourgogne*, journal catholique susmentionné qui n'a jamais été tendre avec Hutin, publie également une courte nécrologie, très semblable, cependant qu'elle indique que l'ancien maire « vivait retiré des affaires, dégoûté de la politique et des politiciens » et que ses obsèques sont religieuses<sup>61</sup>. Nous n'en savons pas davantage.

---

<sup>58</sup> (23 août 1918), « Arnay-le-Duc – la municipalité » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 2.

<sup>59</sup> (18 février 1919), « Les assises » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 1.

<sup>60</sup> (9 mai 1929), « Arnay-le-Duc – Nécrologie » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 2.

<sup>61</sup> (12 mai 1929), « Arnay-le-Duc – Mort subite » in *Le Bien du peuple de Bourgogne*, p. 3.

## Conclusion

Né en 1852 dans un petit bourg meusien, Nicolas Justin Hutin connaît une ascension sociale républicaine qui le conduit à la mairie d'Arnay-le-Duc. Évoluant tout d'abord dans le monde des chemins de fer, une retraite vraisemblablement anticipée l'amène à passer plus de temps auprès des sociétés de secours mutuels. Grâce à Anne Naigeon, sa seconde épouse, Hutin se rapproche d'Arnay où il s'installe vers 1910. Cultivé, peut-être autodidacte, et bon orateur, il devient rapidement une figure locale remarquée pour son anticléricalisme et son intégrité. Il est élu maire en 1912. Les projets qu'il pouvait avoir sont mis à rude épreuve par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Comme partout en France, la guerre accapare le temps et les ressources des municipalités qui sont plus que jamais le lien entre les populations civiles, les combattants et les autorités. Nicolas Hutin, par ses discours qui nous sont parvenus, apparaît être un maire au patriotisme en parfaite harmonie avec les valeurs républicaines promues par l'État qui lutte pour sa survie militaire et pour consolider un régime et une idéologie qui, jusqu'à la guerre, sont encore loin de faire l'unanimité. A l'instar de milliers de maires et notables à travers le pays, Hutin se fait garant de l'Union Sacrée et essaie d'insuffler à la population les encouragements nécessaires pour poursuivre une guerre qu'il considère être « suprême » et vitale pour la survie de la France. Il doit se retirer brutalement des affaires en août 1918 pour des raisons de santé et, pour des raisons obscures, certainement médicales et peut-être politiques, il choisit de ne plus avoir de vie publique jusqu'à sa mort en 1929. Nicolas Hutin est aujourd'hui une personnalité oubliée de la mémoire arnétoise. Il est possible que cet oubli résulte en partie de sa propre volonté et que, dès la fin de sa vie et malgré une popularité reconnue lors des sombres années de guerre, son absence du paysage public ait déjà en partie effacé son souvenir.

## Annexes<sup>62</sup>

*Lettre de Monseigneur l'évêque de Dijon à M. l'abbé Didier, chanoine honoraire, curé doyen d'Arnay-le-Duc reproduite dans L'Univers<sup>63</sup>.*

Dijon, le 14 juin 1912.

Fête du Sacré-Cœur.

Cher Monsieur le doyen,

La nouvelle que vous m'annoncez et qui vous navre ne peut que m'attrister aussi très vivement. Le premier acte du nouveau maire d'Arnay-le-Duc est un acte d'hostilité contre les catholiques. Bien que vos processions fussent rares et pacifiquement accomplies, elles sont désormais interdites, et vous me faites remarquer, en insistant, qu'aucun motif n'est allégué pour justifier cette mesure vexatoire. Très vraisemblablement il n'en existe pas d'autres que la raison du plus fort, toujours la meilleure en notre temps de liberté, d'égalité et de fraternité. Le vrai motif est sans doute le même à Arnay qu'ailleurs. Le Christ est l'ennemi qu'il faut combattre par tous les moyens, fussent-ils aussi injustes qu'odieux.

Nous voulons faire une œuvre de paix et d'union ; nous avons à cœur de travailler au progrès moral et au bien temporel de nos frères. Voilà comment on répond une fois de plus à nos loyales attitudes. Combien sont aveugles ceux qui ne comprennent pas qu'en adoptant des procédés conciliants il faut, en même temps, réagir avec énergie contre le courant révolutionnaire qui nous entraîne, éviter de mettre un seul pied sur le terrain de l'ennemi, se montrer nettement catholique en toute œuvre, toute circonstance, tout lieu. Si les braves gens qui ont admirablement suivi les exercices de la dernière mission à Arnay, fait hommage de leurs instruments de travail au Sacré-Cœur, acclamé la royauté du divin Maître, avaient pris aussi la résolution de faire, sans agitation, mais en conscience, leur devoir de chrétiens, au point de vue civique, la municipalité d'Arnay-le-Duc ne rendrait pas, présentement, des ukases se comprenant mieux dans l'empire moscovite que chez nous, en temps de

---

<sup>62</sup> Rappel : les textes qui suivent sont tels que transcrits par la presse.

<sup>63</sup> (29 juin 1912), « Lettre de Monseigneur l'évêque de Dijon à M. l'abbé Didier, chanoine honoraire, curé doyen d'Arnay-le-Duc » in *L'Univers*, p. 3.

République. Et dire qu'il a fallu démolir la Bastille, verser des flots de sang, flétrir les anciens despotismes pour en arriver à cette conception de la liberté !

Le mouvement de la mission elle-même, qui a remué tant de cœurs, n'est-il pas une explication de la mesure actuelle ? Le sectarisme est essentiellement réactionnaire. Je m'associe à votre indignation bien légitime. Plus de cortège solennel en l'honneur de la sainte Eucharistie dans une propriété presque contiguë à l'église ; plus de visites aux chers morts les jours de la Toussaint et du 2 novembre. Que les catholiques sincères et réfléchis, en pardonnant l'injure, comprennent qu'il y a autre chose à faire que gémir. Conformément aux désirs réitérés du Souverain Pontife, qu'ils s'unissent à leurs prêtres pour exercer une action de pénétration religieuse des masses, et transformer ainsi, peu à peu, la mentalité populaire. Les œuvres s'inspirant de ces réflexions et franchement catholiques produisent déjà, en divers pays, cet enviable résultat.

Quant à l'autre sujet d'inquiétude que vous m'exposez, il ne me surprend aucunement. Attirer autant que possible les enfants loin de leur paroisse les jours fériés, ou les occuper à des exercices variés aux heures du culte, est une tactique déjà vieille dans la France entière. C'est la violation du repos dominical, la ruine savamment conçue du groupement paroissial, l'isolement de l'église, la destruction du milieu familial, l'action du prêtre paralysée. J'ai démontré cela à la dernière réunion des archiprêtres et des doyens, en signalant l'abus des sorties dominicales de nos patronages catholiques, et non point en les condamnant comme des esprits chagrins, des gens sans pondération, ou des ennemis de toute action ont tenté de le faire croire.

Vous êtes cher Monsieur le doyen, en présence d'un courant que vous craignez de voir grandir et qui créera des cas fâcheux à l'égard « de ces enfants qui ne seront plus en règle, pour l'assistance aux offices, avec les conditions du règlement diocésain ». Je comprends et partage vos perplexités. Mais ne brusquons rien. Attendez avec calme. Examinez impartialement ce qui se produira et, le moment venu, vous saisirez l'autorité diocésaine de la question.

En faisant part des sentiments que je vous exprime à vos chers paroissiens, dites-leur d'opposer encore plus de charité et de zèle aux injustices qu'ils subissent et recevez vous-même, cher Monsieur le doyen, l'assurance de mon entier dévouement.

Jacques-Louis, évêque de Dijon.

## *Discours de Hutin aux funérailles d'Alexandre Leclerc*<sup>64</sup>

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, la population arnétoise célébrait avec son allégresse accoutumée, la fête nationale du 14 juillet. Confiante dans l'avenir, elle ne voyait pas le terrible ennemi qui depuis longtemps se préparait à l'anéantissement de la France. Elle ne voyait pas les barbares avec leur arsenal formidable de fusils, de canons, de bombes asphyxiantes et de tout ce qu'un génie infernal peut créer pour le mal. Elle ne voyait pas les tueurs, les assassins, les bourreaux qui attendaient impatiemment le moment où toutes les atrocités, tous les crimes seraient permis. Et cependant quelques jours après, à l'heure choisie, comme une chose longtemps mûrie et réfléchie, les monstres qui dirigent l'Allemagne ont mis le feu aux poudres, envisageant froidement les catastrophes, le carnage, l'assassinat, les pires barbaries. L'heure était venue où il fallait que d'un seul coup la liberté humaine et le droit des peuples fussent exterminés, l'heure où la France esclave devait définitivement disparaître.

Mais les ennemis ne connaissaient pas notre admirable pays, ils ne savaient pas de quel courage, de quel héroïsme nous étions capables. Et le jour où l'envahisseur mit le pied sur notre sol, la France entière fut debout donnant au monde le plus magnifique exemple de patriotisme.

Alexandre Leclerc fut de ceux-là, quittant les siens, sa famille, sa ville natale, tous ses souvenirs ; *il partit simplement* pour faire son devoir.

Et ce devoir, il l'a accompli bravement, jusqu'au bout, sans défaillance.

Criblé de blessures, mutilé, cloué sur son lit de douleur il avait conservé son moral intact et donnait à tous le plus bel exemple d'énergie. Certes j'admire la bravoure sur le champ de bataille, mais combien est plus admirable encore le courage qui nous fait supporter sans nous plaindre pendant des semaines, des mois, les plus intolérables souffrances. Dans mes fréquentes visites à l'Hôpital, j'étais toujours invinciblement attiré vers le lit d'Alexandre, comme familièrement nous l'appelions tous, à chaque fois, c'était le même sourire, le même cordial accueil, la même sérénité. Cependant malgré sa mâle énergie, malgré les soins les plus dévoués, les forces de notre cher blessé déclinaient, la mort faisait son œuvre, Alexandre nous a quitté le 14 juillet, le jour de la Fête Nationale. La population qui l'année dernière était en fête est aujourd'hui en deuil. Laissez-moi, mes chers concitoyens vous remercier du fond du cœur de l'imposante manifestation que vous avez tenu à faire ; vous avez voulu montrer

---

<sup>64</sup> (24 juillet 1915), « Les obsèques du soldat Leclerc » in *Journal de Beaune*, p. 3.

combien vous aimez l'armée française, et personnifier en la personne du brave que nous pleurons, l'amour que vous portez à tous les vôtres, à ceux qui ont déjà succombé loin de vous, comme à ceux qui tiennent haut et ferme le drapeau de la France et refoulent peu à peu le monstrueux ennemi de l'humanité.

Puisse cette grandiose cérémonie atténuer l'immense douleur de la mère dévouée qui est venue adoucir par sa présence et son amour maternel les derniers moments de son fils bien aimé.

Qu'elle reçoive ici au nom de tous les habitants, l'assurance de nos plus sympathiques condoléances et de notre plus douloureuse émotion.

Et toi, mon cher Alexandre – dors en paix, les barbares ne souilleront pas tes cendres ; la France, grâce à ta bravoure et à celles de nos héroïques soldats, pourra en toute tranquillité travailler au bonheur et à la prospérité de tous ses enfants.

Adieu, Alexandre. – Adieu.

### *Discours de Hutin à l'ouverture du conseil municipal du 30 décembre 1914<sup>65</sup>*

Messieurs et chers collègues,

Depuis cinq longs mois, une lutte gigantesque met aux prises les trois quarts des nations civilisées. Pour conserver leur indépendance, des millions d'hommes se sont levés et depuis cent cinquante jours luttent avec une admirable énergie pour nous préserver de l'odieux despotisme teuton.

Il vous souvient, Messieurs, de la poignante émotion qui nous étreignit tous à la nouvelle de la déclaration de guerre et avec quel superbe élan d'enthousiasme tous les Français en âge de porter les armes, réservistes, territoriaux, coururent à la frontière.

Nous ne savions pas à quel terrible adversaire nous avions à faire, nous ne savions pas que depuis un demi-siècle les pangermanistes préparaient dans l'ombre l'asservissement du genre humain.

Et cependant malgré les effectifs énormes, malgré les engins les plus redoutables, malgré les atrocités de toute nature, malgré la sauvagerie de barbares mettant tout à feu et à sang sur leur passage, nos armées ont résisté, elles ont vaincu et refoulent peu à peu l'envahisseur.

---

<sup>65</sup> (5 janvier 1915), « Conseil municipal d'Arnay-le-Duc » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 4.

Malheureusement, dans cette lutte sans précédent, c'est par milliers qu'il faut compter les victimes et Arnay-le-Duc n'a pas été épargné. Je me bornerai à citer ici, les décès officiels.

C'est d'abord le fils de notre collègue et ami :

Charles-Auguste LOIDREAU, sous-lieutenant au 99<sup>e</sup> d'infanterie, tombé glorieusement au champ d'honneur, le 25 août, en montant à l'assaut pour prendre un village dans un col des Vosges ;

ECOCHARD, lieutenant au 22<sup>e</sup> d'infanterie coloniale, tué le 22 août, (Belgique) ;

Jules CROCI, du 210<sup>e</sup> régiment d'infanterie, décédé le 11 novembre, à l'hôpital temporaire de Verdun ;

DONZEAU, sergent au 2<sup>e</sup> zouaves, tombé glorieusement au champ d'honneur, (Somme), le 29 novembre ;

Félix CHAUFFARD, caporal au 57<sup>e</sup> d'infanterie territoriale, décédé le 23 décembre, à Belfort.

Il faut un grand courage à ceux qui ont perdu un fils, à ceux qui pleurent un mari ou un frère.

Eh quoi ! cet être cher, il était là, il n'y a qu'un instant, plein de joie et de santé ; il était l'orgueil et l'espoir des siens, et maintenant seul reste son souvenir, son image gravée dans nos yeux, sa voix dont notre oreille vibre encore. Hélas ! le destin est passé par là !

Honneur et respect à ceux qui ont vu tomber un des leurs pour la patrie. Que la grandeur du sacrifice soit un allègement à leur douleur. Cette France, notre mère, pouvions-nous la laisser détruire ? Non ! L'esclavage qui nous guettait était pire que la mort.

A ce propos, messieurs et chers collègues, laissez-moi vous soumettre une idée : A toute famille que la mort frappe nous apportons nos sympathies ; quand celui qu'elle pleure est mort pour la patrie, il se mêle à notre émotion un mouvement d'admiration qui cherche à s'exprimer durablement ; nous sentons qu'il ne faut pas que le souvenir s'anéantisse ; et instinctivement nous aspirons à le perpétuer. Il est un lieu surtout où les noms chers et glorieux doivent à jamais revivre, c'est la maison du peuple. Il est juste qu'on y conserve la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour lui. Et je voudrais qu'à défaut d'autre tombeau, une place d'honneur fût réservée dans notre hôtel de ville à un marbre commémoratif où seront gravés les noms de tous nos chers disparus.

Il est un autre devoir auquel la municipalité n'a pas cherché à se dérober. Elle a voulu contribuer pour une part, modeste, il est vrai, aux secours que la patrie doit à ses défenseurs atteints par le feu de l'ennemi. Depuis plus de trois mois des militaires blessés reçoivent dans notre hôpital les meilleurs

soins possibles : nous nous efforçons de leur faire oublier leurs souffrances et de les mettre en état de reprendre leur faction à la frontière.

Notre sollicitude s'est également étendue aux éléments civils ; des distributions de vivres aux familles nécessiteuses ont été organisées dès le début des hostilités et je peux dire hautement que personne n'est venu vainement frapper à notre porte.

Et pour terminer, Messieurs, nous envoyons nos sentiments de vive reconnaissance avec nos meilleurs vœux à tous les enfants d'Arnay actuellement sous les drapeaux et en particulier, à nos deux collègues, MM. le docteur Rogier et P. Roche.

Messieurs, je lève la séance en signe de deuil.

### *Discours de Hutin à l'ouverture du conseil municipal du 30 mai 1915<sup>66</sup>*

Messieurs et Chers Collègues,

Depuis notre dernière réunion, de grands événements se sont accomplis ; pendant que les admirables soldats des puissances alliées tenaient en respect les barbares qui avaient rêvé l'anéantissement de notre pays, pendant que chaque jour ils les sortent des cavernes où ils se terrent, les idées de droit et de justice on fait du chemin.

Nous sommes loin du pénible isolement de 1870 ; je ne crois pas être trop optimiste en disant que dès aujourd'hui la France a conservé dignement sa place dans le monde, toutes les nations ont compris que si nous avions succombé, c'en était fait des conquêtes morales que les siècles ont péniblement acquises à l'être humain.

De toutes parts nous viennent des encouragements et des alliances. Les États qui nous étaient notoirement hostiles font maintenant des vœux pour la victoire française ; les républiques sud-américaines, les États-Unis eux-mêmes, se demandent si l'heure n'est pas venue d'entrer dans la lutte contre les sinistres Austro-Boches.

Notre sœur latine, que des craintes chimériques avaient un instant jetée dans l'orbite germanique, s'est ressaisie, la terre des Garibaldi ne pouvait s'associer aux crimes teutons ; elle est venue à nos côtés prendre part au combat suprême d'où sortira l'humanité nouvelle.

Jetez les yeux sur la carte d'Europe, voyez ce cercle immense de baïonnettes qui s'avance.

---

<sup>66</sup> (5 juin 1915), « Arnay-le-Duc – Conseil municipal » in *Journal de Beaune*, p. 3

La bête est traquée, mais elle n'est pas morte ; la formidable machine de guerre édiflée par les ennemis du genre humain est encore solide et il faudra de longs jours pour l'abattre.

Soyons vaillants, soyons forts et surtout gardons-nous de toute impatience.

Acceptons stoïquement les sacrifices nécessaires.

Vous le savez comme moi, mes chers collègues, les deuils augmentent et ce n'est pas sans une pénible émotion que je dois ajouter aux braves tombés glorieusement au champ d'honneur et dont les noms sont inscrits au plus profond de notre cœur, ceux de :

1° Louis-Joseph Vatan, sergent au ... régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 11 décembre 1914, au combat de la forêt d'Apremont.

2° François Croci, soldat au 227<sup>e</sup> régiment d'infanterie, décédé à Commercy, le 5 janvier 1915, des suites de maladies.

3° Théophile Serrin<sup>67</sup>, décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1914, des suites de blessures de guerre, dans la forêt d'Apremont.

4° Henri-Prosper Carlier, décédé antérieurement au 1<sup>er</sup> février 1915, des suites de blessures de guerre et inhumé par les soins des autorités allemands (sépulture inconnue).

5° Théodore Gaulier, soldat au ... régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 1<sup>er</sup> janvier 1915, au bois Brûlé devant Apremont.

6° Lucien Lacroix, du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie, décédé le 8 avril 1915, des suites de blessures de guerre, à l'hôpital mixte de Commercy.

Boirin et Louis, lieutenant au 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>68</sup>.

Pour terminer, messieurs, je vous demanderai de bien vouloir vous unir à moi pour adresser l'expression de notre admiration à nos compatriotes qui font leur devoir sur le front, sans oublier nos deux collègues, M. le D<sup>r</sup>. Rogier et M. Pierre Roche. [Marques d'assentiment].

---

<sup>67</sup> Il s'agit de Théophile Perrin, et non Serrin.

<sup>68</sup> Il s'agit probablement d'une erreur de transcription de la part du journaliste, et les personnes mentionnées seraient le sous-lieutenant Raymond Albert Louis et le lieutenant Victor Martial Marcel Boirin, tous deux instituteurs à Arnay.

## *Discours de Hutin à l'ouverture du conseil municipal du 20 avril 1916<sup>69</sup>*

Messieurs et chers collègues,

Depuis notre dernière réunion du 7 février<sup>70</sup>, la liste déjà longue de nos concitoyens tombés au champ d'honneur s'est encore augmentée.

J'ai reçu l'avis officiel du décès de Louis Godard, soldat au 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie, tombé glorieusement à Beauséjour (Marne) (le 25 septembre dernier).

Claude Billet, soldat au ...<sup>e</sup> régiment d'infanterie, blessé grièvement à la bataille d'Avocourt, le 22 mars, mort pour la France à l'hôpital de Chalon-sur-Saône, où il avait été évacué, des suites de ses blessures.

Je salue du plus profond du cœur ces vaillants soldats tombés en défendant notre chère patrie. C'est en suivant leur exemple, en réalisant l'union sacrée de tous les bons Français que viendra le jour de la victoire et l'anéantissement de nos impitoyables ennemis.

Permettez-moi de vous présenter l'ordre du jour suivant :

Le conseil municipal de la ville d'Arnay-le-Duc, réuni en séance extraordinaire le 20 avril 1916, se faisant l'interprète des sentiments de la population tout entière, en ces jours d'héroïsme où nos armées avec un indomptable courage, combattent à outrance pour la défense de la patrie ; portant spécialement sa pensée vers ceux qui soutiennent, en ce moment, le poids de la lutte la plus formidable qui ait jamais été engagée,

Adresse aux soldats de France l'hommage de son admiration, de sa reconnaissance et de sa foi dans le triomphe définitif que leur sublime effort doit nous assurer.

Adresse également au famille de nos chers disparus morts pour la patrie nos meilleurs sentiments de reconnaissance et l'expression de son entière sympathie.

[Ce vœu est adopté à l'unanimité]

[Suivent les affaires suivantes :

1<sup>o</sup> Legs Moynet-Proutat : le conseil décide que le prix de vertu de 500 francs sera délivré cette année à la jeune fille la plus méritante et la plus vertueuse de la ville.

Les candidates devront se faire inscrire au secrétariat de la mairie avant le 25 juin.

---

<sup>69</sup> (24 avril 1916), « Arnay-le-Duc – conseil municipal » in *Le Progrès de la Côte-d'Or*, p. 3

<sup>70</sup> Nous n'avons pas trouvé de compte-rendu de ce conseil.

2° Tableau d'honneur de la mairie : vote de la dépense.

3° Tableau d'honneur à l'école des garçons pour les instituteurs morts pour la patrie : vote de 50 francs.

4° Etat des excédents de dépenses présenté par le receveur municipal : adopté.

5° Nomination d'une commission d'action agricole. Sont désignés : MM. Jules Meuriot, Perreau, Gros, Bourgogne, Marquet, Claude Meuriot, Bœuf, Boudier et Alliot.

6° Transport de corps des militaires décédés dans les hôpitaux de l'intérieur. Le conseil abandonne totalement les droits à percevoir.

## Sources et bibliographie

- Archives municipales d'Arnay-le-Duc, *Affaires militaires*, série H.
- Archives départementales de la Meuse :
  - o Registres paroissiaux, tables et registres de l'état civil
  - o Recensements de la population
  - o Registres matricules et tables alphabétiques
- Archives départementales de la Côte-d'Or :
  - o Registres paroissiaux, tables et registres de l'état civil
  - o Recensements de la population
  - o Registres matricules et tables alphabétiques
- Bibliothèque nationale de France, via Retronews [En ligne] ou Gallica [En ligne].
- Albrier, Albert, Maya, Tristan (éd.) (1985), *Les maires de la ville d'Arnay-le-Duc (1596-1867), étude historique et généalogie*, 2e édition, Paris, Guénégaud.
- Beaupré Nicolas, « Barbarie(s) en représentations ; le cas français (1914-1918) in Histoire@Politique, pp. 17-29.
- Le Naour, Jean-Yves (2012), *1914. La grande illusion*, Paris, Perrin, 404 p.

Les lecteurs sont encouragés à visiter le site de l'auteur, *Arnay-le-Duc 1914-1918* [URL : <https://alisteraldridge.fr/arnay1418/>]

Nous remercions Perrine GUILLAUME et Didier GODARD pour leur relecture, suggestions et remarques.